

de chômage demeure le problème économique essentiel au Canada. Les taux supérieurs de chômage régional continuent d'entraver la stratégie du développement régional édictée par l'État. Il est vain de dire que le plein emploi national est essentiel à l'implantation d'une politique viable de développement régional. Jusqu'à ce que le ministre des Finances et le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) se concertent, il est peu probable que les diverses régions canadiennes se ressentent de la prospérité qui règne dans certaines parties de notre pays.

La région de l'Atlantique, d'où je suis originaire, a amélioré ses perspectives d'emploi à peu près au même rythme que l'accroissement de la population active. Ainsi, les nouveaux emplois créés au moyen de divers programmes ont simplement empêché que s'aggrave la situation du chômage.

Cela n'a rien de consolant, et le ministre des Finances et celui de l'Expansion régionale n'osent pas attendre beaucoup d'éloges sur cette situation. En 1970, le taux de chômage désaisonnalisé—et j'espère qu'un jour quelqu'un me dira à la Chambre ce que signifie ce terme exactement—a atteint en moyenne, dans les provinces de l'Atlantique, 7.6 p. 100. Ce même taux a été de 8 p. 100 au Québec, de 7.8 p. 100 en Colombie-Britannique, de 4.5 p. 100 dans les Prairies et de 4.4 p. 100 en Ontario. Dans la région de l'Atlantique, il y a eu des flots de chômage où 25 à 30 p. 100 des travailleurs étaient sans travail. Le budget ne prévoit rien pour remédier à cette situation. Notre économie ne se rétablira que lorsqu'on aura éliminé ces flots régionaux de chômage. Et on ne les éliminera que lorsque le gouvernement se rendra compte qu'on ne peut tromper tout le monde indéfiniment. Les Canadiens, et surtout les travailleurs, se réjouissent certes de ces initiatives, mais ils s'apercevront bientôt qu'elles ne sont que des demi-mesures. C'est la tranche la plus jeune de notre population active qui a dû soutenir le plus lourdement le poids de l'incompréhension absolue et de l'erreur de calcul du gouvernement.

D'autres signes révèlent que nous sommes en pleine récession, en plein dans une période de chômage qui va se prolongeant. Nous savons que le nombre de Canadiens qui ont été en chômage pendant plus de quatre mois a augmenté et cette augmentation a été de l'ordre de 100,000 au cours des 10 ou 12 derniers mois. Le gouvernement devrait s'en inquiéter sérieusement. Il devrait savoir qu'un simple replâtrage des niveaux fiscaux actuels ne suscitera jamais la poussée économique qui sera nécessaire durant les prochains six ou huit mois si nous voulons éviter un hiver de chômage pire que celui que nous venons de traverser. Le chômage touche tous les membres de la collectivité. Tout le monde en est victime. Même l'employeur en souffre comme nous l'avons signalé au ministre des Finances. Les travailleurs qui constituent la très forte proportion de listes de chômeurs ne sont pas les seuls à en pâtir. On a vu des cadres commerciaux en chômage eux aussi. Avec ce budget le gouvernement tente paresseusement de remédier au problème.

Je trouve, monsieur l'Orateur, que le gouvernement a aussi imposé un fardeau indu et injuste aux municipali-

[M. Forrestall.]

tés canadiennes. Les dix gouvernements provinciaux anticipent pour l'année prochaine des budgets déficitaires qui dépasseront globalement le milliard de dollars. C'est une preuve de la part de ces provinces qu'elles tentent de stimuler leur économie puisque certains de leurs citoyens sont peut-être prêts à l'assumer. Je ne suis pas d'accord faits démontrent clairement qu'on les charge de la responsabilité de ranimer l'économie. Devant un gouvernement fédéral qui hésite, les provinces doivent épuiser leurs maigres ressources et recourir au maximum à leurs pouvoirs d'emprunt.

Le gouvernement conçoit la répartition équitable de l'impôt sur le revenu d'une façon lamentable. Dommage qu'il ait fait marche arrière. Dommage qu'il ne se rende pas compte que même si le plein emploi au Canada devait nous coûter un peu d'inflation, tous les Canadiens sont peut-être prêts à l'assumer. Je ne suis pas d'accord sur toute la ligne avec mes amis à ma gauche, mais il faudrait presque être contre la vertu pour s'opposer à leur sous-amendement. Qu'il suffise de dire que le gouvernement n'a pas, par son budget, fait ce qu'il fallait pour permettre au pays une expansion économique et une reprise dynamique des affaires. Il ne produira pas le genre d'économie qui remettra nos gens au travail. Seule une économie expansionniste peut le faire.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, je vous prie. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—Le Canadien Pacifique—Le cas des employés retraités avant 1956; le député de Dartmouth-Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall)—La Fonction publique—La normalisation des salaires des gardes-malades.

• (5.00 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE BUDGET

L'EXPOSÉ DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Benson: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.